

**Motion du 12 mars 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Thierry Piguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Mmes Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Annina Pfund et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une mise en œuvre communale de la politique d'intégration des étrangers et des étrangères».**

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 10 novembre 2008)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le caractère bénéfique d'une intégration réussie pour l'ensemble de la collectivité, que ce soit d'un point de vue social ou économique;
- la tradition et la réalité genevoises en matière d'accueil des étrangers et des étrangères;
- le chapitre 8 de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007;
- les moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour encourager les collectivités publiques à mettre en place des programmes d'intégration des étrangers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place une politique d'intégration au niveau communal en:

1. mettant en place des programmes d'intégration des étrangers et des étrangères visant à atteindre les buts décrits à l'article 53 de la loi sur les étrangers (LEtr), en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;
2. informant la population sur la politique d'intégration qu'il mène (art. 56 LEtr);
3. recherchant des financements pour la mise en place de ces programmes, comme l'y autorise l'article 55 de la LEtr;
4. rendant compte au Conseil municipal des résultats obtenus.